



# Comité de pilotage TICE du lycée Camille Guérin

(TICE = technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement)

Réunion du 22 novembre 2010

*Compte-rendu réalisé par Bertrand THOMAS*

## EN BREF, LES RÉSULTATS DE CETTE SÉANCE

---

### Chantier du nouveau site internet

---

Un nouveau site internet du lycée est en chantier ; il remplacera d'ici quelques mois l'actuel site public. Une nouveauté majeure devrait être la possibilité d'une identification intranet ; cela pour permettre d'une part d'accorder des droits de rédaction à des personnes désignées et d'autre part de réserver certaines informations à un public délimité.

Toutes les caractéristiques du site sont remises à plat : technique, sécurité, charte graphique, rubriques, gestion éditoriale. Un « comité de rédaction » devrait être constitué – bien au-delà du simple comité TICE – pour encadrer cette reconstruction puis, par la suite, gérer les publications. Rappelons que la liste de diffusion

[site-public@serv-courriel.lyc-camilleguerin.ac-poitiers.fr](mailto:site-public@serv-courriel.lyc-camilleguerin.ac-poitiers.fr)

est prévue pour débattre de tous ces sujets. On peut s'y inscrire en ligne via :

Page bleue/Sympa/onglet Accueil/[*identification*]Listes diverses.

---

### Regroupement des hébergements

---

Le comité recommande de regrouper l'hébergement du futur site internet avec celui des autres services (Gepi, Grr, cahier de suivi). Il mesure les risques globalisés de défaillance que cela représente, mais pense que les avantages l'emportent : décharger l'équipe du lycée d'une bonne partie des problèmes techniques, avoir un interlocuteur unique en cas de problème ou souhait d'évolution.

---

### Redéfinition de la mission des ATPR

---

La Région est intervenue auprès du lycée pour redéfinir clairement le rôle des ATPR (S. Chaumet et M. Peltier) : à destination du « pédagogique » en excluant l'« administratif ». Cette frontière est bien difficile à définir et le comité trouve tout-à-fait inapproprié l'usage des adjectifs pédagogique/administratif. Mais la distinction entre la prise en charge de la Région et celle de l'État est une réalité qui devra être mieux respectée à l'avenir.

En interne, une réorganisation a été entamée. Par exemple, il n'y a plus qu'un unique numéro de téléphone (459) pour joindre la maintenance informatique. Ainsi à tour de rôle, un des deux techniciens pourra travailler plus efficacement sans être interrompu par des appels.

---

### Utilisation des listes de diffusion

---

Le comité recommande à nouveau de ne pas ouvrir au-delà de la Direction l'usage des listes de type « tous professeurs » afin de ne pas compromettre leur crédibilité. Pour d'autres diffusions larges, comme la demande de l'animatrice culturelle, il suggère de créer des listes à inscription résiliable ; dans certains cas, des personnels ou élèves pourraient être inscrits d'office, à charge pour eux de se désabonner s'ils le souhaitent.

---

### Prochaine réunion du comité (pour mémoire)

---

Mardi 11 janvier, 18h10 au CDI.

# COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ

## Liste des présents

M. Bernard (JJB, ens.) – M. Colly (GC, ens.) – M. Filloux (JCF, ens.) – Mme Gaudin (SG, ATL) – M. Henri (MH, ens.) – Mme Kayal (IK, ens.) – M. Lebrun (EL, dir.) – Mme Oravec (MO, dir.) – M. Peltier (MP, ATP) – M. Thomas (BT, ATICE) – Mme Vallat (CV, ens.).

## Excusés

M. Chaumet – M. Cousson – Mme Rérolle – Mme Vergne-Morgand – M. Viallemonteil.

*La séance est ouverte à 18 H 15.*

*Mission des ATPR.* Une réunion s'est tenue lundi dernier 15 novembre, à la demande de la Région, entre des représentants de cette dernière (Mme Obrecht, M. Mauger) et des personnels du lycée directement concernés par la gestion des TICE : « autorité fonctionnelle » (EL, MO et A. Peycli), ATPR (SC et MP), ATICE (JCF et BT). Il s'agit essentiellement de recadrer le travail des ATPR en direction du « pédagogique » à l'exclusion formelle de « l'administratif ».

GC : alors *qui* va s'occuper à l'avenir de l'administratif? MP : le service d'assistance du Rectorat. La Région ne lui interdit pas d'intervenir pour l'administration en cas d'urgence sérieuse, mais lui demande d'ouvrir systématiquement un « ticket d'incident » auprès de l'assistance rectorale, pour qu'elle prenne la suite.

MH rappelle qu'il y a quelques mois, la Région a interdit à ses agents de s'occuper de la reprographie en avançant l'argument : c'est une tâche pédagogique, donc à la charge de l'État. Il s'étonne qu'un argument exactement opposé soit employé aujourd'hui. BT partage son étonnement et a posé la question lors de la réunion. Mme Obrecht a répondu en distinguant les tâches : « entretenir les photocopieurs, apporter une assistance aux professeurs » entre bien dans la mission des ATPR, mais « faire les tirages pour les professeurs » ne fait pas partie des attributions de la Région. GC : de quel type d'entretien s'agit-il? MP : une maintenance de niveau 1, les pannes importantes étant prises en charge par un contrat avec la société qui a fourni les machines. GC se demande si les bourrages sont des problèmes de niveau 1 ou 2... MP précise que par « assistance » il faut comprendre « assistance à l'autonomie. » Il y a cependant un problème car SC et lui-même n'ont pas actuellement de compétences suffisantes pour les photocopieurs.

BT indique que, pour la Région, SC et MP doivent avoir exactement le même rôle, interchangeable. Mais MP précise que SC et lui-même ont été recrutés sur des profils différents et n'ont donc pas exactement les mêmes compétences. EL ajoute qu'ils n'ont pas le même statut.

Pour BT, la frontière Région/État devra être définie au coup par coup. SG suggère de prendre en note les difficultés au fur et à mesure qu'elles se présentent, pour en discuter en comité. JJB se demande comment il pourrait être possible de justifier qu'une tâche est purement administrative, puisque tout le fonctionnement du lycée a pour but ultime la pédagogie. Tout le monde approuve. BT : la situation est parfois surréaliste... la téléphonie est un des rares secteurs que l'on pourrait considérer comme purement administratif, pourtant elle rentre dans la mission normale des ATPR ! Sans parler de la restauration... Pour EL, il y a conflit entre « autorité hiérarchique » (Région) et « autorité fonctionnelle » (lycée).

MP indique que la Région recommande aux ATPR de ne pas consacrer aux urgences plus de la moitié de leur temps de travail, pour pouvoir se consacrer à des projets de plus long terme. BT informe qu'un pas a déjà été réalisé dans ce sens : les anciens numéros de téléphone de SC et MP ont été supprimés ; il ne reste plus qu'un seul portable (459) pour la « maintenance informatique » ; SC et MP le prennent à tour de rôle, un des deux est donc libéré des appels trop fréquents.

*Questions diverses : demande de l'animatrice culturelle.* L'animatrice culturelle Lucie Raguy a besoin de diffuser des informations aux élèves et professeurs. Elle a demandé l'autorisation d'utiliser les listes « tous-professeurs ».

Pour MH la question serait d'abord de savoir si elle en ferait un usage raisonnable. BT craint de nuire à la crédibilité et l'efficacité de ces listes, qui doivent transmettre des informations officielles aussi ciblées que possible. SG propose de créer une liste de diffusion culturelle. CV ne veut pas qu'on y soit abonné d'office, ou au moins qu'on ait la possibilité de se désinscrire. BT rappelle qu'une liste analogue info-cdi a été créée mais reste à ce jour très confidentielle, essentiellement parce qu'aucune information sur son existence n'a été très largement diffusée.

JCF propose d'utiliser le site internet pour l'actualité culturelle. EL : oui, mais ce cas, comme dans d'autres, l'émetteur cherche à joindre des gens qui n'iront pas chercher l'information par eux-mêmes sur le site internet. Pour JCF, et MH approuve, trop d'informations nuit à la communication. Pour EL, on ne peut pas en rester à la situation actuelle, car

l'animatrice demande à Franck Julien de transmettre ses annonces, ce qu'il fait bien entendu, mais en endossant à sa place la responsabilité d'une mauvaise communication.

JJB propose la mise en œuvre d'une lettre d'information à destination de tous, qui ne contiendrait qu'une courte phrase de résumé, avec des liens vers des pages internet pour ceux qui voudraient en savoir plus. Sa périodicité devrait être fixe et raisonnable, par exemple mensuelle. SG approuve car la masse d'informations disponibles sur le site internet (par exemple compte-rendus de réunions) est inconnue de la grande majorité des personnes. Il faudrait faire converger les flux d'informations des différentes sources (animation culturelle, CDI etc.) vers cette lettre d'information. BT : qui va s'en charger ? GC : ce pourrait être une fonctionnalité du nouveau site. EL : peut-être automatiser le processus ?

*Hébergements internet.* L'hébergement d'un serveur, c'est l'endroit où il est physiquement installé ; l'hébergeur peut prendre en charge plus ou moins d'aspects techniques : au minimum l'entretien du matériel et de ses raccordements (électricité, internet), mais éventuellement aussi entretien du système d'exploitation et des processus de base (niveau 1), voire des services eux-mêmes : mises à jour, intervention en cas de panne (niveau 2). Actuellement nous avons trois hébergements distincts :

1. pour le site internet et Claroline, avec des services de niveau 1,
2. pour Gepi, Grr, le cahier de suivi, avec des services de niveau 2,
3. le lycée lui-même (Camille et messagerie) où nous nous chargeons de tout.

Comme nous sommes en phase de réorganisation (site public, système de tickets), nous pourrions profiter de l'occasion pour simplifier la structure de nos hébergements en regroupant 1 et 2 (pour Camille, il est impératif de rester au lycée pour une question de bande passante). Avantages : plus de cohérence, un seul interlocuteur, moins de tâches techniques prises en charge. Inconvénient : nous mettons « tous nos œufs dans le même panier ».

MH se demande si l'académie n'a pas vocation à héberger les services des établissements scolaires. EL explique qu'il y a plusieurs niveaux : fournir des adresses internet académiques en est un, fournir l'hébergement proprement dit en est un autre. Dans le deuxième cas, l'offre académique est un peu restreinte : sites internet uniquement de type SPIP, blogs, messagerie académique et une ancienne version de Gepi. On peut aussi se demander si les équipes rectorales en charge de ces services sont en nombre suffisant. C'est probablement pour ces raisons qu'une majorité d'établissements fait appel à des prestataires extérieurs.

GC demande si les risques encourus sont importants. Pour EL, ils sont limités, grâce à l'utilisation de logiciels libres. Nous gardons la main sur nos données, nous pouvons en stocker une copie. En cas de problème très grave (par exemple faillite de l'hébergeur), nous pourrions reconstruire en quelques jours tout notre dispositif ailleurs. De plus, en augmentant la taille de notre hébergement, nous pourrions bénéficier de machines « dédiées » et donc de meilleures performances, avec en plus un service « clés en main ».

GC : et la différence de prix pour un tel service ? EL : d'après les premiers devis, entre 2000 et 4000 euros. Pour MH, un proviseur-adjoint n'est pas un technicien et il est normal que le lycée finance un tel service. MO renchérit, d'autant qu'elle est appelée à succéder prochainement à EL pour la gestion de Gepi (entre autres) : il n'y aura pas toujours un spécialiste disponible au lycée ! GC apprécie l'idée d'un interlocuteur unique. BT : d'autant plus que dans la situation actuelle, il est difficile de faire évoluer le système, car il faut mettre d'accord différents intervenants n'ayant pas toujours le même point de vue. Pour SG le temps dégagé vaut bien la dépense.

On évoque le problème du seuil de prix nécessitant le passage par un appel d'offres, mais il ne semble pas que ce soit un réel problème. JCF demande si la réactivité de l'hébergeur envisagé est satisfaisante. EL : pour un dépannage, ils sont très rapides. Pour une demande d'évolution du système, cela dépend de la complexité de ce qui est à réaliser et de leur charge de travail par ailleurs. MH rappelle pourtant les blocages à répétition rencontrés l'an passé avec Gepi. BT explique qu'il y avait un problème technique difficile à cerner, ayant nécessité plusieurs mois d'investigations avant d'en comprendre la cause ; il est réglé depuis la rentrée. JCF tient à préciser que même en cas de service « clés en main », il aura un très gros travail de configuration à réaliser pour le nouveau site. En conclusion, *le comité est unanime pour recommander le regroupement des hébergements.*

*Chantier du nouveau site internet.* BT présente le chantier, qui en est encore aux fondations ; il est nécessaire de faire des plans précis avant de construire, de donner à JCF des directions générales de travail. MO a beaucoup d'idées d'améliorations possibles par rapport au site actuel, mais il est encore un peu tôt pour être aussi spécifique. JCF signale que beaucoup de contenus du site actuel sont périmés ; qui va rédiger des mises à jour ou de nouvelles pages ? il ne peut pas se transformer en enquêteur pour dénicher toutes les informations du lycée. Pour EL, il faut un comité de rédaction pour l'ensemble du site web. Pour JCF, ce comité devra s'occuper à la fois du contenu, de la forme et du respect de l'éthique (respect du droit à l'image, du droit de propriété intellectuelle etc.). GC ajoute qu'il devra aussi faire la part entre les informations publiques et les informations privées (sur identification). Il faudrait s'inspirer du mode de fonctionnement d'un journal pour organiser la collecte des articles, leur relecture, leur mise en page.

Pour JCF, il y a deux parties dans le site ; l'une, assez statique, est la « vitrine » de l'établissement ; l'autre, plus dynamique, reflète la vie du lycée (agenda par exemple). Pour lui, l'urgence aujourd'hui est de remettre à neuf notre vitrine. IK propose de lancer un appel à tous les collègues pour s'impliquer dans ce projet. MH suggère de réunir un comité TICE extraordinaire. EL fait remarquer que le problème dépasse le cadre du comité TICE et qu'il faut lancer un appel auprès de tous les personnels du lycée, surtout parmi ceux qui ne sont pas passionnés d'informatique ! Pour JCF,

cela devient très urgent. GC propose de commencer par une première réunion générale pour sectoriser le travail, puis de continuer en plus petits groupes dans chaque secteur.

Tout le monde approuve le fonctionnement suivant : une première réunion plénière, suivie d'une discussion par courriel sur la liste « site-public » et de quelques réunions périodiques. Il est par contre bien difficile de se mettre d'accord sur un jour et une heure pouvant convenir à tous...

*La séance est levée à 19 H 50.*